

Guide pratique de souscription



Augmentation de capital
avec suppression du droit préférentiel de souscription
avec un délai de priorité au profit des actionnaires

Transfert des actions sur Euronext Growth

Novembre – Décembre 2022



COMMENT ET QUAND SOUSCRIRE ?

1 VOUS ÊTES DÉJÀ ACTIONNAIRE D'ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Les actionnaires inscrits en compte à la date du 22 novembre 2022 (après clôture du marché) bénéficieront du délai de priorité de souscription. Le délai de priorité n'est ni négociable ni cessible.

Vos actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, les souscriptions et les versements de fonds seront reçus entre le 23 novembre 2022 et le 29 novembre 2022 inclus par votre intermédiaire habilité agissant en votre nom et pour votre compte

Vos actions sont inscrites sous la forme nominative pure, les souscriptions et les versements de fonds seront reçus entre le 23 novembre et le 29 novembre 2022 inclus par CACEIS Relations Investisseurs : 12, Place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 MONTRouGE CEDEX - Tel. Paris : + 33 (0)1 57 78 34 44 - Tel. Toronto : +(001) 905 281 28 47 - Email : ct-contact@caceis.com¹

A titre irréductible :

Vous pouvez souscrire aux Actions Nouvelles, **proportionnellement à votre participation au capital de la Société.**

A titre réductible :

Vous pouvez **déposer des ordres de souscription** portant sur le nombre d'Actions Nouvelles que vous désirez, en sus du nombre d'Actions Nouvelles auquel votre priorité de souscription à titre irréductible vous donne droit.

2 VOUS N'ÊTES PAS ACTIONNAIRE D'ONCODESIGN PRECISION MEDICINE

Vous désirez participer à l'augmentation de capital, alors **vous pouvez déposer vos ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité** en France, **au plus tard le 1^{er} décembre 2022** à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

ORDRE D'ALLOCATION DES ACTIONS NOUVELLES

- 1) Les Actions Nouvelles seront attribuées en priorité aux souscriptions à titre irréductible des actionnaires, à hauteur de leur quote-part dans le capital social de la Société, dans le cadre du délai de priorité.
- 2) Les ordres additionnels des actionnaires présentés à titre réductible dans le cadre du délai de priorité seront alloués dans la limite de leurs demandes et, le cas échéant, au prorata du nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent, rapporté au nombre total d'actions composant le capital de la Société.
- 3) Le solde des Actions Nouvelles disponibles sera alloué aux souscriptions des investisseurs dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global.

CALENDRIER DE L'OFFRE À PRIX FERME (OPF) ET DU PLACEMENT GLOBAL (PG)



¹ L'opération ne sera pas ouverte du site Olis Actionnaire de CACEIS

Quel est le principe de cette opération ?

Il s'agit d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité des actionnaires par voie d'offre au public.

Préalablement au lancement de cette augmentation de capital, les actions de la société seront transférées sur le marché Euronext Growth par voie d'admission directe, effective en date du 23 novembre 2022.

Quelle sera l'utilisation du produit de cette opération ?

Le produit net des fonds levés permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- Poursuivre le développement clinique du produit ODS-101 ; et
- Financer les besoins de liquidité au cours des douze prochains mois.

Par ailleurs, l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth permettra à la Société de bénéficier d'une visibilité accrue auprès de potentiels partenaires et investisseurs et d'un accès direct aux marchés financiers, lui permettant de mener et d'accélérer, de façon autonome, sa stratégie de développement.

Qu'implique ce délai de priorité pour les actionnaires ?

Un délai de priorité de 5 jours de bourse (du 23 novembre 2022 au 29 novembre 2022 inclus) est accordé aux actionnaires inscrits en compte à l'issue de la séance de bourse du 22 novembre 2022.

Les actionnaires pourront au cours de ce délai souscrire aux Actions Nouvelles à titre irréductible, proportionnellement à leur participation au capital de la Société, et réductible. Le délai de priorité n'est ni négociable ni cessible.

Dans le cadre du délai de priorité, en même temps qu'ils déposeront des ordres de souscription à titre irréductible, les actionnaires pourront déposer des ordres de souscription à titre réductible portant sur le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus du

nombre d'actions nouvelles auquel leur priorité de souscription à titre irréductible leur donne droit.

Si je ne suis pas actionnaire, puis-je tout de même participer à l'augmentation de capital ?

Il est tout à fait possible de participer à cette opération d'augmentation de capital si vous n'êtes pas actionnaire. Pour cela, il suffit de souscrire à des Actions Nouvelles d'Oncodesign Precision Medicine (OPM). En effet, la diffusion des Actions Nouvelles, autres que celles souscrites dans le cadre du délai de priorité, sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (ci-après l'« **Offre à Prix Ferme** » ou l'« **OPF** ») et
- un placement privé principalement destiné aux investisseurs qualifiés en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon) (le « **Placement Global** »).

Comment a été calculé le prix ferme de 0,82 € par action ?

Ce prix correspond à la valorisation de la société retenue dans le cadre de l'expertise indépendante menée par le cabinet Arthaud & Associés et mise à jour en date du 26 septembre 2022, suite aux dernières évolutions d'OPM, notamment la levée par Servier de l'option de licence exclusive mondiale sur le programme relatif au traitement de la maladie de Parkinson qui va déclencher un paiement d'étape de 7 millions d'euros ainsi que la signature d'une collaboration stratégique avec Servier pour la découverte de nouvelles cibles thérapeutiques dans le traitement du cancer du pancréas qui va également déclencher le versement d'un premier paiement d'étape de 0,5 M€.

Il représente une décote d'environ 46,0% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de l'offre le 16 novembre 2022.

Aurai-je des frais à payer ?

Les souscriptions d'actions nouvelles et versements des actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais jusqu'au 29 novembre 2022 inclus auprès de CACEIS Corporate Trust.

Quand devrais-je payer mes actions nouvelles ?

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription. Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Dans le cadre du délai de priorité, les souscriptions des actions nouvelles et les versements des fonds par actionnaires seront reçus de la manière suivante :

- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, les souscriptions et les versements de fonds seront reçus entre le 23 novembre 2022 et le 29 novembre 2022 inclus par leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte ; et
- pour les actionnaires dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure, les souscriptions et les versements de fonds seront reçus entre le 23 novembre 2022 et le 29 novembre 2022 inclus par CACEIS Corporate Trust.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Les personnes ayant passé des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Global seront servies dans l'hypothèse où l'allocation des actionnaires ayant souscrit, à titre irréductible et réductible dans le cadre du délai de priorité n'aurait pas absorbé l'intégralité des titres offerts.

L'OPF sera ouverte uniquement en France, du 23 novembre 2022 au 1^{er} décembre 2022 (inclus) à 17

heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de CACEIS Corporate Trust, qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Le Placement Global aura lieu du 23 novembre 2022 au 5 décembre 2022 (inclus). Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Bryan, Garnier & Co, agissant en tant que Chef de File et Teneur de Livre Associé au plus tard le 5 décembre 2022 avant 12 heures (heure de Paris) (date indicative).

Quand seront cotées les actions nouvelles ?

Les actions issues de l'augmentation de capital seront cotées sur le marché réglementé d'Euronext Growth à Paris à compter du 7 décembre 2022 (date du règlement-livraison des actions nouvelles).

CALENDRIER INDICATIF

22 novembre 2022

- Date limite de l'inscription en compte des actions de la Société afin de bénéficier du délai de priorité de souscription (record date)

23 novembre 2022

- Première cotation des Actions Existantes sur Euronext Growth
- Ouverture du délai de priorité, de l'Offre à Prix Ferme (OPF) et du Placement Global

29 novembre 2022

- Clôture du délai de priorité

1^{er} décembre 2022

- Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet

5 décembre 2022

- Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)
- Centralisation de l'OPF
- Résultats de l'OPF et du Placement Global
- Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'Actions Nouvelles, le résultat de l'Offre
- Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre

7 décembre 2022

- Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison des Actions Nouvelles
- Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Growth

L'ACTION OPM

- Code ISIN : FR001400CM63
- Mnémonique : ALOPM
- Place de cotation : Euronext Paris
- Marché : Euronext Growth
- Code LEI : 969500ZDX1IY47LDL876



CONTACTEZ-NOUS

NewCap

Service Relations Investisseurs OPM
+33(0)1 44 71 94 95
oncodesign@newcap.eu